

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1004	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT ABSENTS

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

PROGRAMME EDF : EFFECO (EFFicacité ECOtoxicologie)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présentant le projet de contrat entre le SMEL et EDF pour le programme EFFECO (EFFicacité ECOtoxicologie) visant à évaluer, à l'échelle pilote, l'effet des espèces oxydantes générées par chloration de circuits de refroidissement en eau de mer sur l'efficacité anti-biosalissures, sur la composition des rejets et sur leur écotoxicité.

Vu le projet divisé en deux missions :

- **Evaluation de l'efficacité anti-biosalissures** : l'évaluation de l'action des différentes espèces oxydantes générées dans les pilotes sera analysée par sur la fixation de larves de moules (Tâche 1)
- **Ecotoxicité des sous-produits** : l'impact des effluents issus des pilotes sur différents organismes seront évalués (moules, oursins, ormeaux, algues) (Tâche 2)

Vu les essais à réaliser dans les locaux du centre technique du SMEL à Blainville sur mer et de NAVAL GROUP à Cherbourg, afin d'optimiser le traitement pour mieux protéger les circuits tout en limitant l'impact du traitement sur l'environnement

Vu le coût prévisionnel de l'opération estimé à 71 503 € financé en intégralité par EDF

Vu la nécessité du recrutement d'un chargé d'étude en contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois à compter du 1^{er} octobre 2019 pour la mise au point des essais ;

Vu le projet prévu pour une durée de 12 mois, d'août 2019 à juillet 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, se prononce :

- Sur la réalisation de cette opération ;
- La création d'un poste de chargé d'étude en contrat à durée déterminée de 7 mois, sur la base du niveau de rémunération dans l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur territorial
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques, contrat de travail, contrats inhérents au projet.



Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,

Patrice PILLET